

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 11/pfu/229111  
D.M.S. : HV/2146-0001/25/2009-285PU  
N/réf. : AVL/CC/KKB-3.1/s.463  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : KOEKELBERG. Parc Elisabeth. Raccordement du pavillon Vanaudenhove aux impétrants.  
**Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS**  
(Dossier traité par Carine Defosse à la D.U. / Hubert Vanderlinden à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 18 septembre 2009 sous référence, reçue le 21 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 23 septembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un pavillon situé dans le parc Elisabeth classé comme site. Ancien local de pensionnés, le pavillon Vanaudenhove a été détruit par un incendie au printemps 2005. La demande porte sur le raccordement du bâtiment au réseau public d'égouttage et aux différents impétrants (eau, électricité, gaz, téléphone) dans le cadre de sa réaffectation en local de gardiennage pour Bruxelles-Environnement.

Il a été décidé, lors d'une réunion avec le demandeur en date du 08/04/2009, que les travaux de rénovation feraient l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ultérieure. La Commission s'interroge sur les raisons de cette scission du dossier. Elle estime, en effet, qu'il aurait été plus aisé de se prononcer sur la demande en ayant un aperçu global du projet.

Outre le raccordement aux impétrants, les objectifs du présent projet ont pour but la séparation des eaux pluviales des eaux usées qui sont actuellement rejetées ensemble dans le collecteur principal du parc et, par là, permettre la récupération et la réutilisation des eaux de pluie du pavillon pour les sanitaires et l'entretien.

Les raccordements se feront tous via une tranchée unique à ciel ouvert de 70 m de long, percée entre le pavillon et l'avenue des Gloires Nationales (connexion la plus proche au réseau de gaz), sauf pour l'alimentation en eau potable : une seconde tranchée partant du compteur d'eau existant dans le parc viendra se connecter à la première tranchée principale cette tranchée.

Pour l'entretien courant et la vérification des installations, trois nouvelles chambres de visite sont prévues sur le parcours des canalisations.

***La CRMS approuve la suggestion de la DMS de placer la chambre de visite du milieu de parcours au droit du compteur d'eau existant.*** Elle constate toutefois que les chambres de visite actuelles sont assez visibles et n'ont pas fait l'objet d'un effort d'intégration particulier afin de réduire leur impact visuel dans les pelouses. ***La Commission demande de remédier à ce problème de manière à rendre les chambres existantes et celles à créer les plus discrètes possibles.***

L'IBGE prévoit également la pose, à côté du bâtiment, de deux citernes enterrées pour la récupération des eaux pluviales, d'une contenance de 5000 litres chacune, afin d'alimenter les sanitaires mais aussi pour l'entretien du local. Seuls les couvercles permettant l'accès pour l'entretien des citernes seront perceptibles depuis le parc. **La Commission demande que ces couvercles fassent également l'objet d'un traitement adéquat qui garantisse leur discrétion dans la pelouse. Elle s'interroge, par ailleurs, sur la capacité importante de ces citernes et demande de vérifier si celle-ci n'a pas été surévaluée (10.000 litres) en regard de la superficie assez réduite du bâtiment et de la quantité d'eau que sa toiture de dimensions modestes permettra de récolter.**

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Vanderlinden  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme C. Defosse  
- Concertation de Koekelberg